



Soutien au cinéma



Critères proposés pour examen des dossiers soumis au conseil culturel départemental 19.

- Priorité aux jeunes Corrèziens, qui produisent leur propre film (court ou moyen métrage, format pellicule 35 mm pour le cinéma) et qui tournent sur le territoire départemental.
- Au cas par cas, dans la limite des crédits disponibles, étude des dossiers format TV et long métrage tournées pour partie en Corrèze mais surtout mettant en valeur les richesses corrèziennes.
- Sont désormais définitivement exclues toutes les productions TV, n'ayant pas de réel lien avec le territoire et ses richesses et tournées qu'en partie sur la Corrèze.
- Sont également désormais exclues toutes initiatives relevant du court, moyen et long métrage n'ayant aucun lien avec la Corrèze, mais tournées sur le territoire.

Contact ■ ■ ■

Les dossiers de demande de subvention doivent être adressés à :

Monsieur le président
du Conseil Général

Direction
de la Culture,
des Sports et
de la Vie associative

05 55 93 77 40

Courriel :
trouhaud@cg19.fr